

# Deux millions d'euros pour le méthaniseur du zoo de Thoiry

Eco [lenouveleconomiste.fr/deux-millions-deuros-pour-le-methaniseur-du-zoo-de-thoiry-95772](https://lenouveleconomiste.fr/deux-millions-deuros-pour-le-methaniseur-du-zoo-de-thoiry-95772)

24/11/2022



En 2018, le zoo de Thoiry est devenu le premier parc animalier au monde chauffé grâce au fumier produit par ses animaux. Une usine de méthanisation, construite en 18 mois, a permis de transformer la matière première en biométhane. Elle valorise également les déchets verts collectés par le Syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de 72 collectivités ; soit un total de près de 11 000 tonnes de déchets par an.

Le gaz vert produit est ensuite injecté dans le réseau de GRDF et chauffe non seulement les maisons des animaux du zoo, le château et l'Orangerie, mais aussi les neuf communes environnantes (Thoiry, Marcq, Beynes, Rennemoulin, Thivernal-Grignon, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir et Villepreux). En outre, les déchets sont transformés en engrais qui sont utilisés par le zoo et les exploitations agricoles environnantes.

## Un investissement d'origine de cinq millions d'euros

Cette première, dont l'investissement s'est monté à cinq millions d'euros, a été possible grâce au soutien du conseil régional d'Ile-de-France et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui l'ont subventionnée respectivement à hauteur de 24,7% et 19,2%, et à un emprunt contracté auprès de banques.

“Le gaz vert produit chauffe non seulement les maisons des animaux du zoo, le château et l'Orangerie, mais aussi les neuf communes environnantes.”

Mais, quatre ans après le lancement de l'opération, la SAS Thoiry Bioénergie ne peut plus assurer sa mission. “[Elle] se retrouve aujourd’hui confrontée à des difficultés techniques et financières qui font suite à la défaillance de son principal fournisseur lors de la construction de l’unité de méthanisation. Placée en plan de sauvegarde, Thoiry Bioénergie a engagé un contentieux contre le fournisseur défaillant”, indique le département des Yvelines, qui a décidé de la soutenir.

Le département, qui souhaite promouvoir et développer la production d'énergie renouvelable dans les domaines de la méthanisation, de la biomasse énergie, du photovoltaïque et de la géothermie, a pris part au capital de la SAS Thoiry Bioénergie à hauteur de 2 millions d'euros (soit 31,47% des parts) tout au long de son plan de sauvegarde.